

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Comité de pilotage (COPIL) Compte-rendu de réunion

**COPIL du 06/01/2022
à Bugeat**

**Bilans et perspectives d'animation des sites
Natura 2000 de Haute-Corrèze**



Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natourau Regionau de Miuvachas en Lemosin

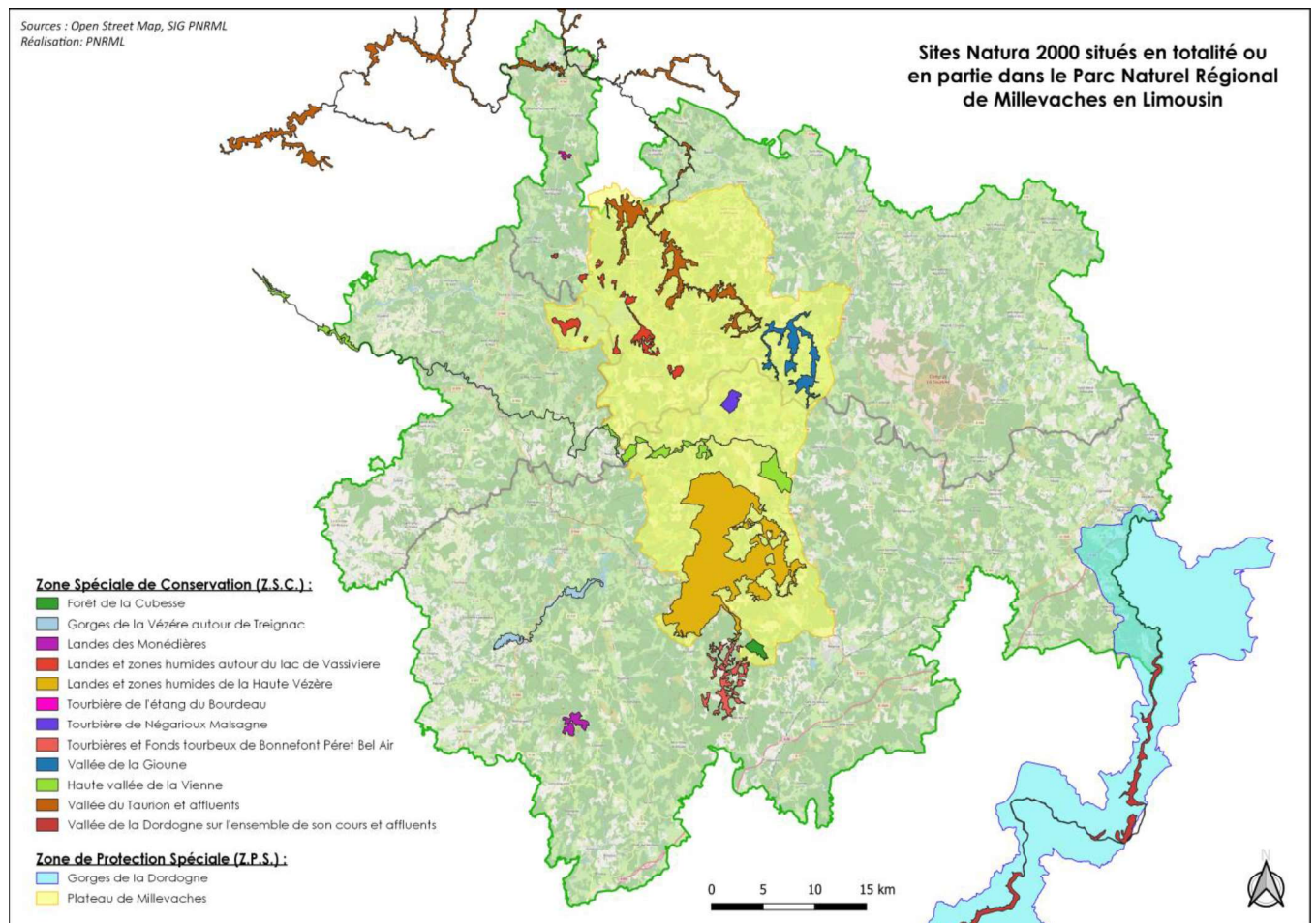
I. PREAMBULE – DEBUT DE SEANCE – ORDRE DU JOUR

Accueil des participants.

Olivier Villa introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

Il présente la politique de portage de sites N2000 du PNRML avec la décision nouvelle d'un COPIL unique par département. Il explique ensuite le déroulement de la journée.

Par la suite les participants se présentent et Olivier Villa propose un rappel sur le réseau Natura 2000 inclus dans le territoire du Parc (14 sites – PNRML : portage de 10 sites depuis 2020).



II. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » (Z.S.C. FR7401148)

A. Personnes présentes/excuses

Personnes/structures présentes :

- Présidente de COPIL : Mme Catherine Hornebeck
- Animatrice de la Z.S.C. : Mme Solène Nozay (SMAG PRML)
- Commune de Millevaches, représentée par Mme Catherine Hornebeck
- Commune de Neuvic-Entier, représentée par M. Joël Forestier
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), représenté par M. Mathieu Bonhomme
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze (DDT19), représentée par Mme Sophie Riol
- Fédération des Chasseurs de la Corrèze, représenté par M. Bernard Valade
- Office National des Forêts (ONF) – Agence Limousin, représentée par Mme Manon Moreau
- Sources et rivières du Limousin, représentée par M. Richard Reytier,
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), représenté par Mme Catherine Hornebeck (Vice-Présidente) et M. Guillaume Rodier (Responsable du Pôle « Gestion de l'Espace »)
- Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze-Ventadour, représenté par Mme Manon Bodin
- Coordonnateur et animateur Natura 2000 du SMAG PNRML : M. Olivier Villa
- Technicien naturaliste du SMAG PNRML : M. Robin Petit
- Animatrice Natura 2000 au CEN NA : Mme Sonia Guittonneau

Personnes/structures excusées :

- Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
- Comité Départemental du tourisme de la Haute-Vienne
- Commune de Rempnat
- Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- Conservatoire botanique du Massif Central
- Direction Départementale des Territoires de la Creuse (DDT23)
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne (DDT87)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture de la Corrèze
- Préfecture de la Creuse

B. Bilan d'animation

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe).

Le dernier COPIL de ce site date du 23/10/2018.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

Après avoir fait une brève présentation du site et en avoir énoncé les chiffres clés (date de désignation de la Z.S.C. et d'approbation du DOCOB, localisation, habitat et espèces d'intérêt communautaire), Solène Nozay expose le bilan des différentes contractualisations.

a) Contrat Natura 2000

Solène Nozay présente les 4 contrats qui ont été souscrits depuis le dernier COPIL : 3 contrats forestiers (soldés) et 1 contrat ni-ni (en cours).

b) Charte

Solène Nozay présente les 3 chartes qui ont été souscrites depuis le dernier COPIL : 2 de petites tailles (< 0,3 ha) ont été signées par des propriétaires « sensibles » à l'environnement et très motivés ; 1 autre de plus grande envergure (+/- 80 ha) a été ratifiée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine sur les parcelles dont il est le propriétaire.

c) MAEC

Solène Nozay explique que 2020 et 2021 ont constitué des années de transition dans l'attente de la nouvelle programmation PAC. Durant cette période, le principe retenu par l'Administration pour assurer cette transition a été de proposer une prolongation d'un an pour les engagements déjà souscrits par les agriculteurs. À noter que lorsqu'il y en avait, les diagnostics à la parcelle ont dû être repris par les animateurs, ainsi que les cartes associées.

Plusieurs exploitations ont bénéficié d'un accompagnement par l'animatrice.

↳ **Commentaire(s)/discussion :** L'animatrice explique aux membres du COPIL que le découpage du site Natura 2000 de la « Haute Vallée de la Vienne », souvent limité uniquement au linéaire de la rivière, ne permet malheureusement pas toujours de proposer des MAEC aux exploitants agricoles qui ont leurs activités sur des parcelles riveraines au cours d'eau. Ce qui est dommage. C'est d'autant plus vrai sur la partie aval de la Vienne (entre Rempnat et Saint-Léonard-de-Noblat). En ce qui concerne la partie amont (entre les Sources et Tarnac), cette problématique peut heureusement être compensée par le fait que la Z.S.C. est incluse dans le périmètre de la Z.P.S. du « Plateau de Millevaches ». Des MAEC peuvent donc être souscrites sur des parcelles rivulaires à la Vienne même si elles ne sont pas, ou que partiellement, dans la Z.S.C.

d) Autres

Solène Nozay présente un P.L.A.E. (Programme Local et Agro-Environnemental : outil financier de restauration et gestion de milieux remarquables propre au SMAG PNRML) qui a été souscrit

avec un propriétaire privé en 2021 et qui va venir en appui des actions menées dans le cadre du contrat N2000 ni-ni en cours.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Guillaume Rodier précise que la demande de financement a été déposée auprès de la Région en fin d'année 2021 et que désormais, le PNRML et le propriétaire sont en attente de l'arbitrage de ce dossier.

2. Incidences

Solène Nozay présente les 24 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) depuis le dernier COPIL, que ce soit pour : des porteurs de projet, les services des DDT, d'autres structures partenaires, des bureaux d'étude, etc.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Solène Nozay précise aux représentants des communes présents que si des personnes de leur territoire viennent les voir et ont des doutes sur la nécessité ou non de déposer un dossier d'évaluation d'incidences pour un projet et/ou une activité qu'elles s'approprient à avoir, qu'elles n'hésitent pas à contacter les animateurs Natura 2000 du site concerné car ils pourront les renseigner et les aider dans leurs éventuelles démarches administratives.

3. Amélioration des connaissances

Solène Nozay présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL : inventaires/suivis, études scientifiques, appels à projets (chiroptères), projet tutoré sur la loutre avec des étudiants du LEGTA Henri Queuille de Neuvic, formation des animateurs (zones humides, Trame verte et Bleue), etc.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Solène Nozay souligne les résultats d'études récentes du collectif d'experts qui ont effectué des campagnes de suivis sur des stations de Moules Perlières (MP) et qui sont alarmants. La régression de la population de MP est très inquiétante et très rapide sur ce site qui est pourtant considéré comme un hotspot d'accueil. La problématique de la qualité des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin-versant est alors mise en avant.

En ce qui concerne la donnée de Chabot recueillie au niveau des sources de la Vienne, Guillaume Rodier précise que c'est une anomalie et assure qu'aucune population n'est en train de s'installer là-bas.

4. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 12 animations grand public, 4 articles de presse, la réactualisation annuelle du site internet de la Z.S.C. (adresse du site : <http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/>).

5. Autres points

Solène Nozay précise que :

- elle a apporté son aide au groupement pastoral de Peyrelevalde pour la rédaction de leur plan de gestion pastoral.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Olivier Villa précise ce qu'est un groupement pastoral et les aides auxquelles il peut prétendre. Il explique aussi pourquoi les animateurs Natura 2000 interviennent dans la rédaction de leur plan de gestion pastoral.

- chaque année, lorsque c'est nécessaire, elle met à jour le Formulaire Standard de Données (FSD) par le biais de la DREAL.

- elle a participé à plusieurs formations à l'incrémentation et utilisation au SIN2
- elle a participé à divers groupes de travail/réunions dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Outre les actions générales programmées annuellement dans le cadre de l'animation du site (recherche et accompagnement de nouvelles contractualisations, aides sur les dossiers d'évaluation d'incidences, amélioration des connaissances, sensibilisation du public, etc.), l'animatrice soumet à la discussion des membres du COPIL la possible révision du DOCOB, ainsi que la relance du projet d'extension.

→ **Commentaire(s)/discussion** : Guillaume Rodier, rappelle que les Préfectures 19 et 23 avaient validé le projet d'extension sur leur département. Le processus démocratique avait fonctionné. Problématique au niveau de la Préfecture 87 (pression de la part de la Chambre d'Agriculture 87). Guillaume précise qu'un projet d'extension c'est une plus-value pour un territoire, c'est un flux financier, des avantages plus que des inconvénients.

Il explique encore que c'est un très gros travail et que le PNRML ne se lancerait pas de nouveau dans ce projet si les feux ne sont pas au vert au niveau de la DDT 87.

Solène demande s'il y a un moyen d'avoir des garanties préalables (notamment au niveau politique) ?

Mathieu Bonhomme dit que le projet d'extension collerait bien à la SNAP. Pourquoi attendre la validation de la DDT de la Haute-Vienne, ce qui pénaliserait la Corrèze et la Creuse ?

Solène insiste sur le fait qu'il est malheureusement difficile de travailler sur la partie N2000 qui est en Haute-Vienne car la partie du site qui s'y trouve n'y est quasiment que linéaire et limitée à la rivière de la Vienne (aucun contrat sur des parcelles rivulaires n'est donc envisageable, ce qui nuit à la bonne conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire). C'est donc là que le projet d'extension est pourtant le plus justifié. En effet, comment protéger des milieux aquatiques sans prendre en compte ce qu'il y a autour (parcelles rivulaires) ?

Olivier précise qu'il faudrait se concentrer sur la partie aval. La partie amont qui n'est pas dans la ZSC étant tout de même en Natura 2000 (ZPS).

Guillaume demande si le Copil ne devrait pas statuer sur cette possible relance du projet d'extension ? Il précise qu'en 2022, il y aura des réunions institutionnelles sur les aires protégées.

Mathieu dit que c'est à nos structures de provoquer ces extensions. Il précise qu'il y a la même problématique pour la vallée de la Vézère (site N2000 linéaire de vallée).

Olivier évoque les dossiers « plan de relance » qui nous sont signalés quand on est en Natura = « garde-fou » (mais problème en dehors car il y a eu des validations de coupes de hêtraies matures, à de multiples reprises, sans qu'on en soit informé).

En réponse, Sophie Riol dit qu'il faudrait provoquer une rencontre service forêt et service Natura, si possible avant le 01 janvier 2023, date à partir de laquelle on va basculer dans l'inconnu budgétaire.

Sophie dit que la chronologie, c'est extension, puis révision du DOCOB (p.ex. site N2000 de Neuvic).

Mathieu dit que le Limousin est en bas du tableau en terme de surface d'espace protégé et que la DREAL va être proactive pour classer de nouvelles aires protégées. Il y a donc un coup à jouer.

Solène Nozay parle également du devenir de la plaquette d'informations du site qui risque d'être bientôt en rupture de stock (mise à jour / réédition / autre).